

Mémoire Vive des convois
des «45000» et des «31000»
d'Auschwitz-Birkenau

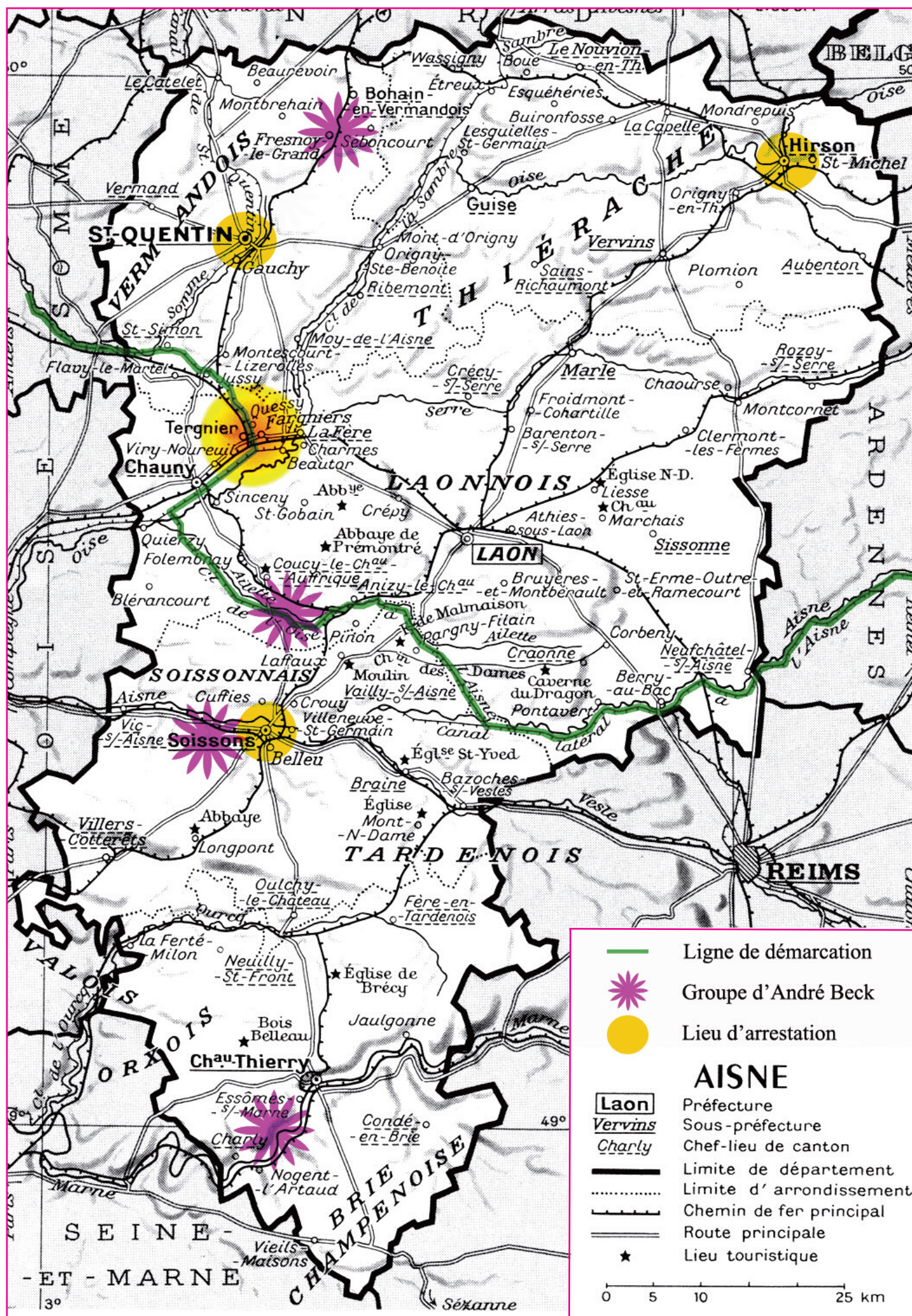
LES DOSSIERS DE MÉMOIRE VIVE

Les "45000 et les 31000" de l'Aisne

*déportés à Auschwitz-Birkenau
par Pierre Labate*

BONNET Édouard
BOUYSSOU Fernand
BUSARELLO Léon
CAILLE Paul
DEBARRE Roger
DEL-NERO Charles
DORIDAT Aimée
GALANT Louis
GIGAND Andrée
GIGAND Sophie
GODEFROY Olga
GOULLIARD Marcel
GUIER Jean-Marie
HARDENBERG Adrienne
LENGLET Marcel
LEPINE Charles
MAILLARD Émile
SUE Antoine
TOUSSAINT Jean

N°1





PRÉFACE

Mémoire Vive est une association qui travaille sur la Mémoire des convois des 45000 et des 31000. Ces deux convois, ainsi surnommés du fait des matricules tatoués sur l'avant-bras de chaque déporté par les nazis, ont en effet une histoire particulière dans l'histoire de la déportation.

Ce sont les deux seuls convois composés majoritairement de Résistantes et de Résistants à être partis de France pour Auschwitz-Birkenau et à y être restés.

Si les 1175 hommes du convoi des 45000, déportés le 6 juillet 1942, étaient pour la majorité des communistes, il comptait également 50 juifs, des syndicalistes, des militants associatifs, des membres de réseaux gaullistes. Sur les 1175 hommes seulement 119 sont revenus.

Le convoi des 31000 était composé de 230 femmes, militantes communistes pour la moitié d'entre elles, il comptait aussi des membres de réseaux Gaullistes, Catholiques. C'est le convoi de Marie-Claude Vaillant-Couturier qui témoigna au procès de Nuremberg, de Danielle Casanova, de Heidi Hautval et de l'écrivaine Charlotte Delbo. Seulement 49 de ces femmes sont rentrées.



Ces convois se situent également à la césure de changements de politiques du III^{ème} Reich et la connaissance de leur histoire est un enjeu historique.

La recherche historique est donc un volet important de l'activité de notre association que ce soit au plan national ou au plan local. La collection des « Dossiers de Mémoire Vive » répond à notre volonté de mieux faire connaître l'histoire de ces deux convois, connaissance utile à celle de l'histoire de la déportation.

Nos dossiers sont soit consacrés à l'histoire des 45000 et des 31000 d'un département ou d'une région et mettent en perspective l'histoire de la répression au niveau national, la Résistance et la répression au niveau local et situent celle des 45000 et des 31000 dans ces contextes historiques. Ils peuvent aussi être thématiques. Nous espérons par ces contributions enrichir l'histoire nationale et locale de la déportation.

Roger Hommet et Yves Jégouzo
Coprésidents de Mémoire Vive

SOMMAIRE

L'Aisne en résistance du côté des FTP	page 4
Les "45000" de l'Aisne.....	page 5 à 6
Les attentats anti-allemands et la politique des otages	page 7 à 13
Les "31000" de l'Aisne.....	page 14 à 18
Repères chronologiques	page 19

L' AISNE EN RÉSISTANCE DU CÔTÉ DES FTP

Après le 24 janvier 1943 - date de départ du deuxième convoi vers Auschwitz dont notre association porte la mémoire - la Résistance FTP dans l'Aisne a connu nombre d'épisodes glorieux et tragiques, jusqu'à la libération complète du département, le 4 septembre 1944.

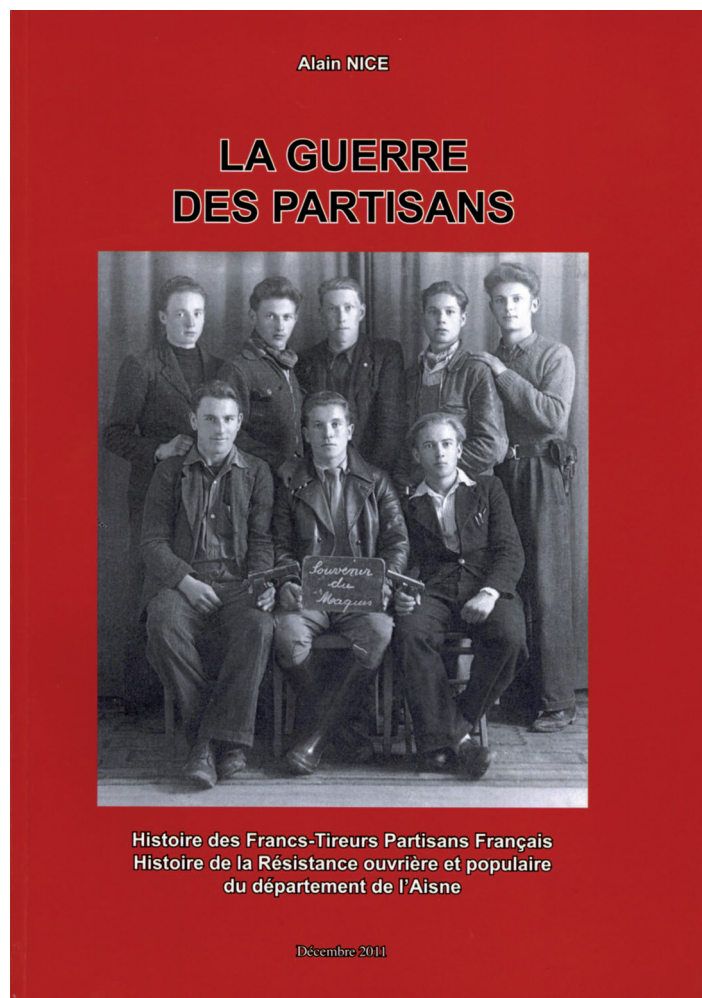
Je citerai trop rapidement la quarantaine de sabotages ferroviaires effectués par le groupe de Norbert Lejeune de fin mai 1943 à fin janvier 1944, les actions du groupe Stalingrad, dirigé par Dédé Legrand, la tentative de faire sortir des résistants de la prison de Laon le 8 avril 1944, l'exécution de 27 otages de représailles le même jour à Saint-Quentin, les combats de Vadencourt, en juin 1944, les maquis de Braine et Missy-aux-Bois, vers Soissons, les maquis de Mennevret, du Nouvion, du Bois-la-Dame, au Nord, de juin 1944 à la Libération, les massacres de maquisards prisonniers ou de population civile à Fontaine-Notre-Dame, à Vraignes en Vermandois, à Tavaux, au hameau du Gard à Étreux.

L'amplitude et la complexité de ces événements, le nombre croissant d'acteurs qui s'y trouvèrent impliqués, ont probablement rendu moins visibles les pionniers de cette résistance populaire, organisée dans la mouvance du Parti communiste interdit.

Ainsi, sur 444 pages de l'ouvrage très documenté d'Alain Nice, *La guerre des partisans, Histoire des Francs-tireurs partisans français, Histoire de la Résistance ouvrière et populaire du département de l'Aisne*, 46 pages soit -1/10^{ème} - sont consacrées à la période qui nous intéresse.

Toute personne ayant acquis une petite connaissance de cette période historique sait que des groupes, des réseaux de résistance, plus ou moins importants, toutes tendances confondues, se sont créés, ont agi, puis ont disparu sous les coups de la répression. Certains résistants et résistantes ayant échappé aux arrestations ont souvent trouvé à reprendre le combat au sein d'autres groupes, en d'autres lieux. Cependant, plus on remonte au début de l'Occupation, moins il est resté de survivants pour témoigner de ces activités clandestines. Dans cette lutte souterraine, moins les camarades de combat, et a fortiori moins les amis et la famille, en

“ Beaucoup de combattants sont tombés parce que des noms, des lieux et des dates sont venues à la connaissance de l'adversaire ”



savaient, plus les chances de survie du groupe étaient importantes. Beaucoup de combattants sont tombés parce que des noms, des lieux et des dates sont venus à la connaissance de l'adversaire.

S'agissant des militants de base du Parti communiste, nul doute que les liens établis avant-guerre ont permis de maintenir une continuité dans son action, même s'il faut tenir compte d'une mobilisation élargie par

la création du Front national pour l'indépendance de la France, puis par celle des Francs-tireurs et partisans : beaucoup de patriotes sont tout simplement entrés en résistance au sein du groupe clandestin le plus directement accessible.

En ce qui concerne le département de l'Aisne, les hommes déportés dans le convoi du 6 juillet 1942 sont arrêtés du 21 mars 1941 au 1^{er} mai 1942.

LES “45000” DE L’AISNE

Les quatre premiers le furent dans le cadre de la répression exercée contre le Parti communiste clandestin par la police du gouvernement de collaboration, en utilisant le dispositif de l’internement administratif.

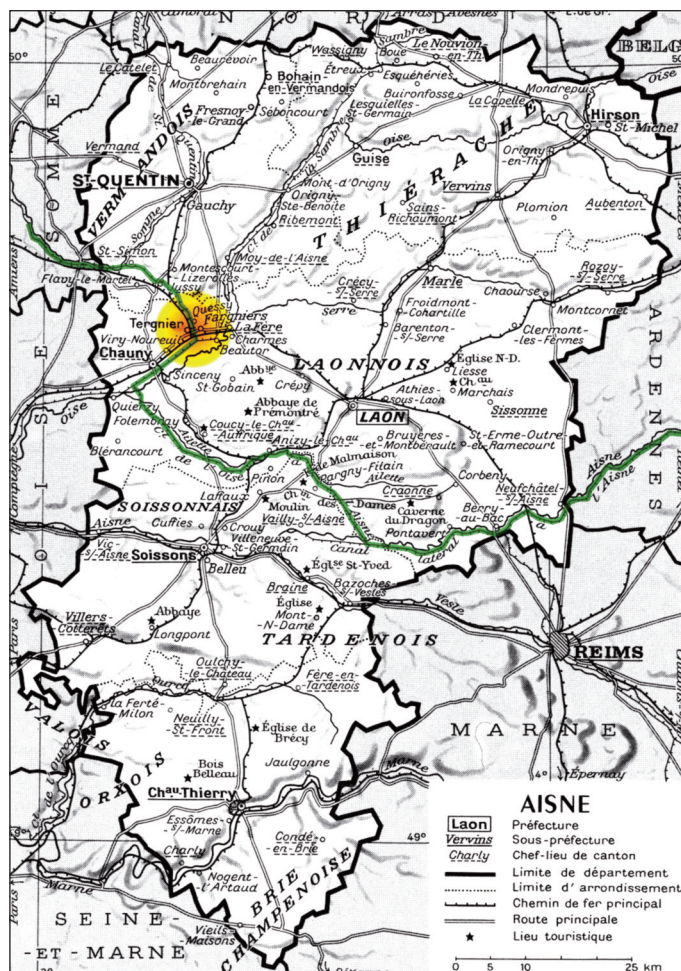
Cette politique vise d’abord les communistes dits “notoires”, remarqués pour leur activité militante légale avant-guerre : élus municipaux, cadres locaux de l’organisation, secrétaire et trésoriers de cellule ou de section, cadres syndicaux...

Plusieurs de ceux-ci sont convoqués par les commissaires des villes de préfecture pour s’entendre dire que la police les surveille et que toute activité constatée de propagande communiste dans leur secteur d’habitation déclenchera automatiquement leur arrestation, ce qui sous-entend non seulement qu’eux-mêmes ne doivent avoir aucune activité, mais qu’en plus ils doivent convaincre l’ensemble de leurs camarades de faire de même. Ils sont clairement pris en otages, ayant à payer pour toute velléité d’opposition manifestée par leur courant politique.

“Toute activité constatée de propagande communiste déclenchera automatiquement leur arrestation”

Le 1^{er} septembre 1939, suite à l’invasion de la Pologne par Hitler, l’Angleterre et la France déclarent la guerre au III^{ème} Reich. Mais l’armée Française reste à l’abri derrière la ligne Maginot et l’Angleterre n’effectue aucun mouvement de troupe contre l’Allemagne : c’est la drôle de guerre.

Le 19 septembre, l’Armée rouge franchit la frontière est de la Pologne. Le 26 septembre suivant, le gouvernement Daladier promulgue un décret-loi qui dissout non seulement le parti communiste, mais aussi toutes les organisations prétendument satellites. La vie culturelle ouvrière est démantelée : dans la ceinture rouge de Paris notamment sont dissous les Bourses du travail, des clubs sportifs, des patronages municipaux, des harmonies municipales, des amicales de locataires, l’Aéro-club des Aiglons à Ivry, l’Amicale des pêcheurs de Gentilly, l’Œuvre des vacances populaires enfantines de



Malakoff, *Les Amis de la boule ferrée* de la même ville (« En raison de son caractère nettement communiste [...] » ; elle a « groupé jusqu’à 20 adhérents », précise la police). On n’en finit plus d’énumérer...

Toute activité prolongeant la vie de ces organisations devient, si elle est prouvée, un délit passible des tribunaux correctionnels, pouvant donner lieu à des amendes et à des peines de prison.

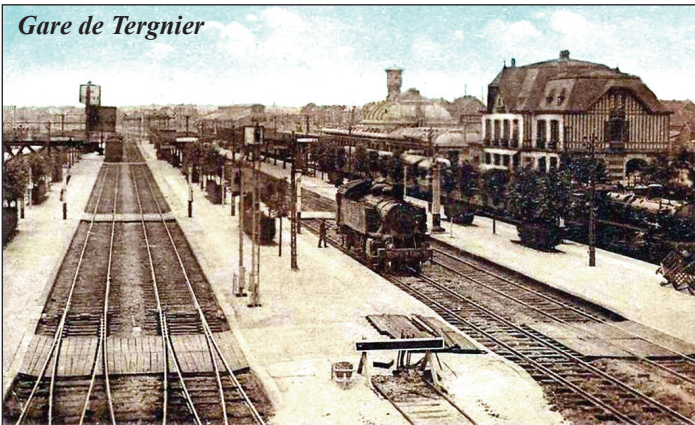
Sur le modèle d’un décret pris un an plus tôt, encore en période de paix, contre les « indésirables étrangers », le même gouvernement Daladier promulgue, le 18 novembre 1939, un décret généralisant la possibilité d’arrêter tout suspect, étranger ou non, et de l’internier dans un centre de séjour surveillé (CSS), dont l’article 1 stipule :

« Les individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique peuvent, sur décision du préfet, être éloignés par l’autorité militaire des lieux où ils résident et, en cas de nécessité, être astreints à résider dans un centre désigné par décision du ministre

de la Défense nationale et de la Guerre et du ministre de l'intérieur ».

Véritable loi des suspects, elle se voulait d'exception dans un contexte de guerre déclarée.

Mesure administrative et non mesure judiciaire, elle n'implique aucun fait délictueux reconnu et, a fortiori, aucun jugement et aucune condamnation ; aucune limite non plus n'est fixée (Denis Peschanski, *La France des camps, 1938-1946*).



Votée par le gouvernement de collaboration, la loi du 3 septembre 1940 prévoit que l'internement dans des CSS de « *tout individu dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique* », puisse se faire sur seule décision des préfets et pour une durée indéterminée. Après l'armistice et le démantèlement de l'armée française, il est légitime de se demander quelle activité pourrait encore être dangereuse pour la défense nationale...

Le 29 mars 1941, les deux premiers futurs "45000" axonais sont arrêtés par des gendarmes français en application d'un arrêté signé par le préfet de l'Aisne.

Paul Caille, de Quessy, âgé de 44 ans en juin 1940, est entré en 1909 comme menuisier à la Compagnie des chemins de fer du Nord. Syndicaliste, il est délégué du personnel auprès du directeur du réseau ferroviaire Nord, secrétaire général du Syndicat des cheminots de Tergnier, secrétaire de l'Union locale CGT de la région. Adhérent au



Parti communiste français dès 1924, il est membre du bureau régional du PCF de Picardie jusqu'à la dissolution du parti en 1939. Durant les hostilités de 1939-1940, il fait l'objet d'une surveillance étroite de la part des services de police, de la sécurité militaire, et de son employeur, la SNCF, mais ne peut être convaincu d'activité anti-nationale. Dès le mois d'août 1940, au retour de l'exode, il organise l'action clandestine parmi les cheminots et dans toute la région de Tergnier.

Avec **Marcel Gouilliard**, de Fargniers, comme adjoint, lui aussi cheminot, il aide des prisonniers de guerre français évadés à franchir la ligne de démarcation et récupère des armes et des munitions qui serviront plus tard aux premiers groupes de Francs tireurs et partisans du secteur. Le 14 novembre 1940, révoqué de la SNCF, Paul Caille est contraint de travailler dans une scierie. « Manipulant les énormes troncs de la peupleraie de Quessy-centre », il est victime d'un accident qui nécessite l'amputation de l'auriculaire de sa main gauche.



Une distribution de tracts ayant eu lieu à Quessy-Cité dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1941, le préfet ordonne une perquisition chez les principaux militants communistes du secteur de Tergnier. Le 28 février, la visite effectuée au domicile de Paul Caille amène la découverte d'imprimés politiques isolés, preuves insuffisantes pour une inculpation. Dans la nuit du 4 au 5 mars, la police constate une nouvelle distribution de tracts communistes à Tergnier. Le 28 mars, le préfet de l'Aisne prononce un arrêté selon lequel « *considérant que [...] le sieur Caille Paul est un communiste notoire [il] sera interné administrativement à partir de ce jour* ». Le lendemain, Paul Caille est arrêté à son domicile par la gendarmerie française, en même temps que Marcel Gouilliard : les deux camarades subiront ensemble leur trajet en détention.

Le 6 avril, ils sont conduits au camp français de Choisel à Châteaubriant, en Loire-Maritime, où ils resteront treize mois. Début octobre, ils y seront rejoints par Édouard Bonnet, de Chauny. Mais, à ce moment-là, leur statut de détenus aura changé...

LES ATTENTATS ANTI-ALLEMANDS ET LA POLITIQUE DES OTAGES

Le 22 juin 1941, l'Allemagne attaque l'Union soviétique. Hitler engage alors son pays dans ce qu'il considère comme le grand combat contre l'adversaire idéologique et « racial » du peuple germanique, le « judéo-bolchevisme ». Dans les pays occupés, il ordonne de dissuader, par une répression draconienne, toute manifestation de résistance susceptible d'amoindrir son effort de guerre.

En France, dont les richesses particulièrement abondantes sont largement pillées par l'occupant, il est important que la population continue de travailler dans le calme au profit de l'économie de guerre allemande.

C'est pourquoi plus d'un millier de communistes sont arrêtés à partir de ce jour et dans les semaines suivantes à titre préventif et transférés au camp allemand de Compiègne, tout juste créé afin de répondre à cet objectif précis ; après avoir sous-traité la répression anti-communiste auprès de la police et de l'administration française l'armée allemande prend enfin la main. Aucun futur "45000" axonais n'a été arrêté à cette date, à la différence de militants d'autres départements, notamment de la région parisienne.

Le 1^{er} juillet, la direction clandestine du parti communiste français reçoit un télégramme de la III^{ème} Internationale



allemandes. De petits groupes communistes multipliant les sabotages, les autorités allemandes s'engagent dans une répression particulièrement sévère qui doit servir d'avertissement pour toute forme de résistance. De jeunes communistes sont aussitôt fusillés

après avoir été condamnés
à mort par des tribunaux
allemands.

Le 14 août, Otto von Stülpnagel, commandant des troupes d'occupation en France (MBF), signe un décret rendant passible de la peine

de mort toute activité communiste.

La direction du Parti communiste poursuit la politique de deuxième front. Le 21 août 1941, au métro Barbès, Pierre Georges, le futur colonel Fabien, tire sur l'aspirant de marine allemand, Moser. En riposte aux dernières exécutions pour signaler que la France n'est pas entièrement soumise. Cette action ni les suivantes ne sont alors, publiquement revendiquées par le PCF clandestin.

Malgré l'ordre de Hitler d'exécuter cent otages après la mort de Moser, Otto von Stülpnagel cherche à s'en remettre, comme depuis octobre 1940, au gouvernement de Vichy. Il autorise la création d'une juridiction spéciale française en territoire occupé et fait pression sur Pétain pour obtenir la condamnation à mort de six militants communistes. Cependant, sous la pression d'Hitler, Otto von Stülpnagel lui-même finit par décider des exécutions d'otages. Le 6 septembre, il fait exécuter trois communistes qualifiés de « *terroristes, anarchistes et communistes, proches de milieux responsables de ces attentats* », puis augmente graduellement le nombre des fusillés après chaque nouvel attentat.



lui demandant de détruire les dépôts et les usines de production d'armes, et d'utiliser tous les moyens pour empêcher le transport des armes et des troupes

“Ce décret marque les débuts de la politique des otages”

Cette application relativement mesurée de ses propres instructions irrite le Führer qui dicte, à la mi-septembre, au général Keitel, chef de l'État-major de la Wehrmacht, de nouvelles mesures de terreur. Le *Keitelbefehl* [décret Keitel] du 16 septembre 1941 ordonne l'exécution de 50 à 100 otages communistes par soldat allemand tué. Il exige, en outre, la peine de mort pour les résistants jugés par les tribunaux militaires, siégeant en pays occupés, ou la déportation en Allemagne, dans « la nuit et le brouillard », de tous ceux qui ne pourraient être condamnés dans des délais rapides à la peine capitale.

Le jour même, l'administration militaire menace la population de fusiller, en cas de nouvel attentat, des otages choisis parmi les personnes détenues pour le compte des autorités allemandes. Ce décret marque les débuts de la politique des otages.

Le lundi 20 octobre 1941 à 7 h 30 du matin, un groupe de ce qui s'appelle alors l'Organisation spéciale du parti communiste, composé de Spartaco Guisco, Gilbert Brustlein et Marcel Bourdarias, abat en pleine rue le lieutenant-colonel Karl Hotz, *Feldkommandant* de Nantes, sans avoir conscience de son rang hiérarchique élevé ; l'objectif était de tuer un gradé et non pas un simple soldat.



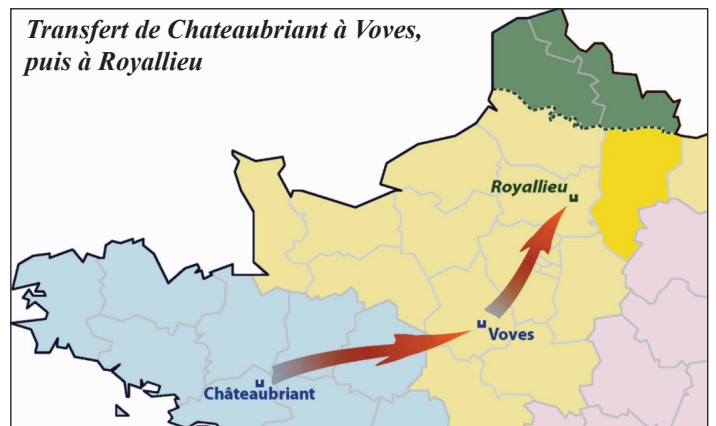
Le 22 octobre, à Châteaubriant, Paul Caille, Marcel Guilliard et Édouard Bonnet sont témoins, avec les autres détenus du camp, du départ des vingt-sept otages communistes conduits à la Sablière pour y être fusillés. Avec des détenus de Nantes, ils sont cinquante hommes exécutés le même jour en représailles.

Le 5 novembre, Édouard Bonnet, Paul Caille et Marcel

Guilliard figurent eux-mêmes sur une liste de douze otages établie par la *Feldkommandantur* de Laon.

Le 5 décembre, Otto von Stülpnagel adresse un télégramme à Berlin dans lequel il propose l'exécution de 100 otages, une amende d'un milliard de francs imposée aux Juifs de Paris et l'internement puis la déportation de 1000 Juifs et 500 jeunes communistes dans l'Est de l'Europe ; jeunes parce que les témoins de ces actions armées avaient rapporté que leurs auteurs l'étaient. Malgré son importance, le nombre d'otages à fusiller est très en dessous des normes définies par Hitler, les déportations massives d'otages

Transfert de Châteaubriant à Voves, puis à Royallieu



devant, à l'avenir, se substituer aux exécutions. Le 12 décembre, Otto von Stülpnagel reçoit l'accord de Hitler et annonce deux jours plus tard, parmi les représailles des derniers attentats, qu'un grand nombre d'éléments criminels judéo-bolcheviks seront déportés aux travaux forcés à l'est. Cependant, les préparatifs de la déportation des 1000 juifs et des 500 jeunes communistes, qui devaient s'achever au 20 janvier 1942, sont interrompus par un télégramme arrivé de Berlin à la veille de Noël. Le projet initial est modifié : juifs et communistes devront être déportés séparément.

Le 7 mai 1942, à la suite de l'évacuation de tous les internés politiques de Châteaubriant, Édouard Bonnet, Paul Caille et Marcel Guilliard sont transférés au “centre de séjour surveillé” (CSS) de Voves, au sud-est de Chartres, en Eure-et-Loir.

Le 2 juin, un mois avant le départ du convoi, les trois hommes sont remis aux autorités d'occupation à la demande de celles-ci et conduits à la prison allemande de Chartres. Le lendemain, ils sont transférés au camp allemand de Royallieu à Compiègne.

Il est à noter qu'avant ce 2 juin, l'armée d'occupation

FELDKOMMANDANTUR 602
MILITÄRVERWALTUNGSGRUPPE
 Nr. II F Br.-B.Nr. 778/42 geh. (Bei Antwort anzugeben) LAON, den 19. Mai 1942. (Präktur)

Betr.: **Überstellung von Häftlingen nach Compiègne; hier: Paul Caille.**
 Bezug: Dort. Erl. vom 15.5.42.
 Anlagen:

An:
 Bezirkschef A
 - Verw. II b -
 St. Germain

Geheim

Empf.: 20.05.1942
 Tab.-Nr. 778/42
 Anl.: 1

FK 602 berichtet, dass die FK 518 in Nantes heute um Einweisung der Sühnperson Paul Caille in das Polizeihäftlager in Compiègne unter Beachtung der in dem Erlass des Mil.Bef.i.Fr. vom 30.12.41 - betr. Einrichtung eines deutschen Polizeihäftlagers in Compiègne - Abs. V pol. 250.04/774/41 - aufgestellten Richtlinien ersucht worden ist.
 Die erfolgte Überstellung wird mitgeteilt.

Für den Feldkommandanten
 St. Germain
 Kriegsverwaltungsoffizier

n'a jamais été directement aux prises avec Édouard Bonnet, Paul Caille et Marcel Gouilliard, et qu'elle ne les a sélectionnés qu'au vu des informations transmises par la police et l'administration françaises.

En septembre 1941, deux autres militants sont arrêtés suite à des distributions de tracts dans deux villes différentes :

Cependant, le parcours d'**Antoine Sue**, âgé de 38 ans en juin 1940, est un peu particulier.

Entré en 1923 à la Compagnie des Chemins de fer du Nord, il est ouvrier ajusteur au dépôt SNCF d'Hirson. En 1926, il est délégué syndical de son entreprise au titre de la CGT. En mai 1927, il devient secrétaire adjoint de la section d'Hirson du PCF. Avant la guerre, il en est secrétaire et membre du Comité fédéral de l'Aisne.



Dans la nuit du 29 au 30 août a lieu à Hirson, particulièrement dans la cité des cheminots de Buire et au dépôt SNCF, une importante distribution de tracts et d'un numéro spécial de *L'Humanité* intitulé « *Hitler a attaqué l'Union Soviétique* ». Dès le lendemain, **la gendarmerie française aidée de la Feldgendarmerie** perquisitionne chez plusieurs militants communistes connus : le titre du journal fait que l'armée d'occupation se sent concernée. Au domicile d'Antoine Sue, les gendarmes découvrent deux tampons en caoutchouc, dont un pour la « SFIC - 4e rayon d'Hirson » portant faucille et marteau, une pâte à polycopier avec deux flacons

d'encre, diverses brochures du PCF, des listes du personnel de divers dépôts SNCF, une lettre écrite le 2 mai 1941 par un autre militant, cheminot à Busigny, pour l'inciter à faire distribuer les tracts qu'il vient de lui adresser. Antoine Sue est gardé à vue.

Le 5 septembre suivant, il est officiellement arrêté par la *Feldgendarmerie* sur ordre du tribunal de la *Feldkommandantur* 602 de Laon « *pour non-remise de tracts communistes* » et conduit au quartier allemand de la Maison d'arrêt de Saint-Quentin.

Le 25 novembre, sur demande du secrétaire d'État aux communications, le préfet de l'Aisne signe un arrêté prononçant le licenciement d'Antoine Sue de la SNCF en application de la loi du 14 octobre 1941.

Entre temps, le tribunal de la *Feldkommandantur* transfère son dossier

à la juridiction pénale de Laon ; c'est probablement alors qu'il est écroué à la Maison d'arrêt de la ville. Mais le tribunal français le relaxe, car les documents saisis à son domicile ne présentent pas un motif de poursuite suffisant. Néanmoins, il n'est pas libéré : le 26 décembre, le préfet de l'Aisne signe un arrêté ordonnant qu'Antoine Sue soit interné administrativement au camp français d'Écrouves près de Toul en Meurthe-et-Moselle ; mesure effective le 2 janvier suivant.

Six mois et demi plus tard, vers le 19 juin 1942, la *Feldkommandantur* 591 de Nancy demande le transfert au camp de Compiègne de l'otage Antoine Sue, « *communiste notoire* ». À une date restant à préciser (début juillet ?), celui-ci est interné au camp allemand de Royallieu à Compiègne. Il est un des derniers otages à y être transféré pour la constitution du convoi du 6 juillet.



Comme on peut le constater, son sort est passé - simultanément ou successivement à plusieurs reprises - entre les mains de l'administration française de collaboration et celles de l'administration militaire d'occupation.

À ce jour, on ne sait pas grand chose d'**Édouard Bonnet**, négociant en peaux qui a quitté Paris pour s'installer à Chauny dans les années 1930.

Le 20 septembre 1941, son nom figure sur une liste de « communistes notoires [...] qui semblent continuer leurs agissements anti-nationaux », établie par le commissaire principal de Laon et transmise au cabinet du préfet de l'Aisne.

Le 29 septembre suivant, à la suite d'une distribution de tracts, la préfecture de l'Aisne décide son internement administratif. Il rejoint rapidement Paul Caille et Marcel Gouilliard à Châteaubriant, subissant ensuite le même trajet en détention.

Jusqu'ici nous suivions le trajet d'internés administratifs par décision préfectorale française, administration policière auprès de laquelle l'armée d'occupation s'informe dans le cadre de sa sélection d'otages de représailles avant de se les faire remettre.

Les cinq otages suivants sont directement saisis par l'armée allemande, sur la base de fiches et de listes préalablement établies par l'administration française. Le 31 août 1941, le commissaire de police de la ville de Soissons écrit au préfet de l'Aisne, à Laon, pour lui transmettre « la liste de communistes notoires qui

seront pris comme otages, par la Kreiskommandantur de Soissons, au cas où des incidents surviendraient dans la Ville ». Parmi les neuf hommes désignés, il y a quatre futurs «45000» : **Léon Busarello**, alors brocanteur,

Charles Del-Nero, coiffeur, **Jean Guier**, chauffeur, et **Émile Maillard**, commis boulanger.

Le 29 septembre 1941, à Courmelles, banlieue de Soissons, une sentinelle allemande de garde à la porte de la *Standortkommandantur* est attaquée avant le lever du jour. Dans quel état ce soldat s'en est-il sorti ? Quel était le motif exact de cette attaque ? À lire André Nice, il semble que cela ne soit pas véritablement éclairci.

Toujours est-il qu'au cours de la nuit suivante, 18 militants communistes, ou supposés tels, du secteur sont arrêtés à leur domicile par la *Feldgendarmarie*, pris en représailles comme

otages, parmi lesquels Léon Busarello, Charles Del Nero, Jean Guier, Émile Maillard, Léon Durville, marchand forain, Gabriel Duponchelle, de Villeneuve-Saint-Germain, serrurier, Henry Malheurty, gérant des bains municipaux de Soissons. Les 18 hommes sont conduits à la caserne Charpentier de Soissons.

Dénoncé comme militant communiste par le maire et l'instituteur de sa commune le jour même de l'attentat, **Gaston Pinot**, 30 ans, cantonnier à Courmelles, est condamné à mort par

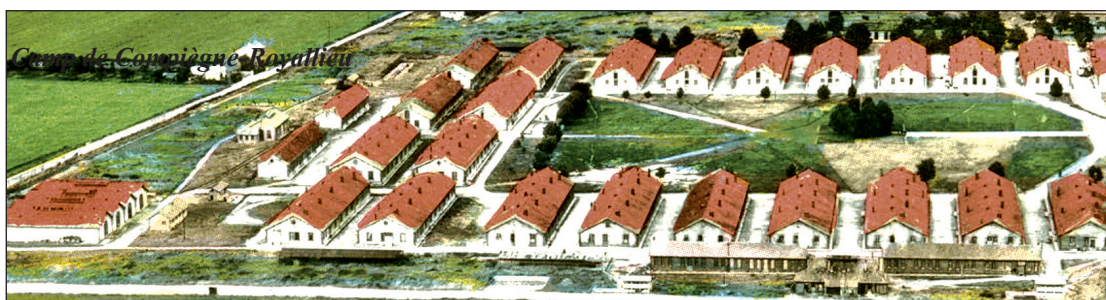
VILLE DE SOISSONS
(AISNE)
COMMISSARIAT
DE POLICE
N°
OBJET :
RECES JOINTES :

Le Commissaire de Police de la Ville
de Soissons à Monsieur le PRÉFET de l'AISNE
à LAON

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, la liste des communistes notoires qui seront pris comme otages, par la Kreiskommandantur de Soissons, au cas où des incidents surviendraient dans la Ville :

- 1- **GUIER Jean** - né le 12 Juin 1920 à Paris Chauffeur - Marié - 1 enfant - demeurant à Soissons, 37 rue des Cordeliers.
- 2- **DURVILLE Léon** - né le 19 Juillet 1880 à Soissons (Aisne) Hôtelier - Marié - Sans enfant - demeurant à Soissons, 38 Avenue Voltaire.
- 3- **DUPONCHELLE Gabriel** - né le 3 Février 1908 à Frits-James (Aisne) Serrurier - Marié - 3 enfants demeurant à Villeneuve-St-Germain
- 4- **DEL NERO Charles Fernand Désiré** - né le 1er Mai 1898 à Boulogne-sur-Mer - Coiffeur - Marié - 2 enfants - demeurant à Soissons, 28 Avenue de Reims.
- 5- **BUSARELLO Léon** - né le 20 Avril 1894 à Pagnon (Ardennes) Serrurier - Marié - 7 enfants - demeurant à Soissons, 94 Bois des Sapins.
- 6- **MALHEURTY André** - né le 12 Février 1898 à Montrouge - (Seine) Gérant des bains municipaux - Marié sans enfant - demeurant à Soissons, Rue de l'Echelle-St-Médard.
- 7- **DELETTE Melchior** - né le 9 Aout 1900 à Sinceny (Aisne) Cheminot - Marié - 2 enfants - demeurant à Billy-sur-Aisne (près du passage à niveau de la Rte de Reims)
- 8- **MAILLARD Émile** - né le 25 Janvier 1903 à Venizel (Aisne) Commis boulanger - Divorcé - 1 enfant - demeurant à Soissons, 41 Bis Cité du Bois des Sapins.
- 9- **RIEBOULE Henri** - né le 15 Avril 1912 à Villeneuve-St-Germain (Aisne) Chaudronnier - Marié - 4 enfants, demeurant à Soissons, 80 Avenue de Reims.

LE COMMISSAIRE DE POLICE



AVIS

Gaston PINOT
de Courmelles (Aisne)
condamné à mort le 7 octobre 1941 pour détention illégale d'armes, a été fusillé aujourd'hui.

Il avait caché une mitrailieuse française, un pistolet-browning, un revolver à barillet, trois grenades à main et plus de 600 cartouches.

Paris, le 9 octobre 1941.

Der Militärbefehlshaber
in Frankreich

Von STUELPNAGEL,
General der Infanterie

un tribunal militaire allemand le 7 octobre pour détention illicite d'armes et fusillé à Laon quatre jours plus tard.

Les 18 otages du Soissonnais sont rapidement transférés au camp allemand de Royallieu à Compiègne.

Au soir du 20 février 1942, ils assistent probablement au départ de leur camarade

Léon Durville, 64 ans, à la veille de son exécution comme otage à Carlepont, à une trentaine de kilomètres au nord-est de Compiègne, avec Arthur Lefevre et Émile Michaud, vraisemblablement en représailles d'un attentat organisé le 4 février à Rouen contre des militaires allemands.



Léon Durville

Pourquoi lui ? Il semble

que ce soit essentiellement parce qu'il s'est trouvé numéro 1 d'une liste d'otages mise à jour, juste avant Charles Del-Néro.

“ Entre temps, quatre auront été sélectionnés pour un voyage sans retour vers Auschwitz ”

En mars suivant, onze de ces otages sont relâchés. Et Henry Malheurty le sera finalement en décembre, après de nombreuses démarches de son épouse.

Entre temps, quatre auront été sélectionnés pour un voyage sans retour vers Auschwitz : Léon Busarello, Charles Del

Néro, Jean Guier et Émile Maillard.

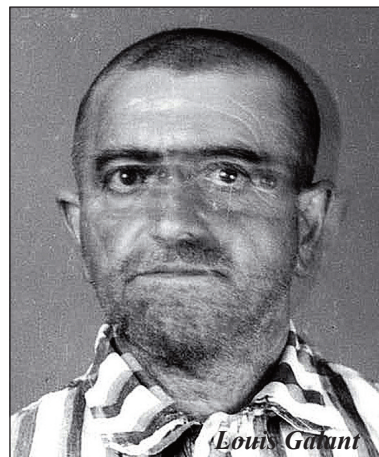
Deux autres militants sont arrêtés dans le cadre de la collaboration policière franco-allemande.

Marcel Lenglet, ouvrier tourneur, ex-secrétaire CGTU des Métaux de la ville de Saint Quentin, élu secrétaire de l'Union départementale CGT à la mi-avril 1939, ayant



Marcel Lenglet

exercé une partie de son activité militante sous le pseudonyme de Jean Roberty. Et **Louis Galant**, ouvrier agricole, connu de la police comme orateur dans les meetings du PCF.



Louis Galant

Le 20 septembre 1941, le commissaire principal des Renseignements généraux de Laon

transmet au préfet une liste des communistes notoires de plusieurs localités du secteur « qui semblent continuer leurs agissements anti-nationaux ». Marcel Lenglet et Louis Galant sont parmi les sept hommes désignés pour la ville de Saint-Quentin.

Le 17 octobre suivant, Marcel Lenglet est arrêté sur son lieu de travail comme otage communiste par des policiers allemands, sur ordre de la *Feldkommandantur* de Laon. Il est rejoint le lendemain par Louis Galant. Les deux hommes sont rapidement conduits au camp de Royallieu.

Les quatre derniers "futurs 45000" axonais furent arrêtés par la gendarmerie française à la suite d'un flagrant délit alors qu'ils souhaitaient marquer le coup à l'occasion du 1^{er} mai 1942.

En septembre 1940, au retour de l'exode, trois militants de Tergnier, Paul Caille, Marcel Gouilliard, déjà cités, et Anselme Arsa, réorganisent le PCF clandestin en créant un "triangle" de direction. Une grande part de l'activité déployée est dévolue à la diffusion de propagande communiste.

En décembre, Anselme Arsa et **Fernand Bouyssou**, 38 ans, terrassier, recrutent **Roger Debarre**, âgé de 19 ans, coiffeur et qui n'est pas communiste, afin que celui-ci constitue des groupes de jeunes à Quessy-centre et, plus largement, dans le secteur de Tergnier.

Cette ville se trouve alors à la nouvelle frontière créée entre la zone occupée et la "zone interdite". Avec notamment son nœud ferroviaire, elle est un point de passage obligé pour un certain nombre de prisonniers de guerre français évadés, de réfugiés et de jeunes

voulant rejoindre le général de Gaulle. Une des tâches des premiers résistants du secteur est de créer des filières pour les aider à franchir la frontière, puis à s'en éloigner. Les cheminots sont au cœur de ce dispositif.

405					
Licht.	Op. An. Aub.	Höhl. An.	Stamm u. Vorname	Entl. Verlegt	Part.
10. X. 1942					
9/8	23.146	65.285	Schmüser Johann	Br. 136.21	S. II
4730		E.			
179	20.500	2.653	Freni Stanislaus	✓	
180	22.638	46.231	Debarre Roger	✓	
2/1	22.780	55.785	Demanus Maximie	✓ Lg.	S. I

Peu avant le 1^{er} mai 1942, le groupe ternois, alors dirigé par Anselme Arsa, décide d'organiser une journée d'action en pavoisant les rues avec des oriflammes accrochés dans les lignes téléphoniques. Fernand Bouyssou commande un groupe de trois jeunes. Aux côtés de Roger Debarre, on trouve deux ex-apprentis cheminots ayant fréquenté ensemble le centre de formation de Tergnier, **Charles Lépine**, alors âgé de 20 ans, ajusteur auxiliaire à la SNCF, et **Jean Toussaint**, 19 ans, chaudronnier.

Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, la brigade de gendarmerie est « alertée sur une distribution de tracts ». Une patrouille surprend Charles Lépine et Jean Toussaint, « porteurs de banderoles rouges ornées de la faucille et du marteau [ainsi que] de pots de peinture rouge. Les gendarmes récupèrent des tracts sur la voie publique et sept banderoles à Quessy et Fargniers. Une perquisition a lieu chez Toussaint... »

Selon Roger Debarre, au cours de la nuit de son arrestation, de minuit à 6 heures du matin, Charles Lépine est frappé par les gendarmes en présence du commissaire de la police d'État à Tergnier, pour lui faire avouer les noms de ses complices.

Le lendemain, 1^{er} mai, Fernand Bouyssou et Roger Debarre sont également arrêtés. Avec Charles Lépine et Jean Toussaint, ils sont conduits à la Maison d'arrêt de Laon.

Ainsi qu'en rend compte le commissaire de la ville, leur effort de propagande n'est pas resté sans effet sur ce 1^{er} mai : « Soirée animations inaccoutumées à Tergnier : vers 18 heures, de nombreuses personnes sont passées devant la mairie [...] répondant ainsi à

l'initiative de la radio anglaise et de tracts : 800 personnes en une heure de temps. Une délégation d'employés SNCF est reçue en mairie. À 18h30, un rassemblement d'une trentaine d'hommes est dispersé place de la mairie ».

“ De tous ces hommes, seul Roger Debarre a survécu à Auschwitz et à la déportation.”

Le 2 mai, les quatre hommes sont transférés à la Maison d'arrêt d'Amiens. Le 6 mai, la Cour spéciale d'Amiens prononce un jugement condamnant Fernand Bouyssou à trois ans d'emprisonnement et à 1200 francs d'amende, et Roger Debarre, Charles Lépine et Jean Toussaint à un an d'emprisonnement et à 1200 francs d'amende chacun.

Les accords de collaboration auraient voulu qu'ils subissent toutes leurs peines dans les prisons françaises avant tout autre suite. Mais, dès le 21 mai suivant, ils sont remis aux autorités d'occupation à la demande de celles-ci et rapidement conduits au camp de Royallieu.

De tous ces hommes, seul Roger Debarre a survécu à Auschwitz et à la déportation.

C'est ainsi qu'il a pu témoigner de la mort de Jean Toussaint.

Au début d'octobre 1942, Roger Debarre, malade, est admis à l'infirmerie du camp, au Block 21. Ayant appris que d'autres Français s'y trouvent, il parcourt les chambrées jusqu'à retrouver son compagnon d'arrestation, Jean Toussaint. « Travaillant dans un

Nr. 38147/1942	C'
Auschwitz, den 6. November 1942	
per Kasselschmied Jean Toussaint	
katholisch	
wohnhaft Vouel, Rue Anatole France 37 (Aisne)	
ist am 30. Oktober 1942 um 13 Uhr 55 Minuten	
in Auschwitz, Kasernenstraße verstorben.	
Der Verstorbene war geboren am 10. Dezember 1922	
Todesursache: Herz- und Kreislaufschwäche	

très mauvais Kommando (canalisation), un drain lui tomba sur la jambe et la lui cassa en plusieurs endroits. Laissé sur le chantier jusqu'à la rentrée du Kommando dans le camp, il fut ensuite transporté à l'infirmerie où

il resta encore quelque jours sans soins ; là, sa jambe empira et commença à pourrir ; c'est dans cet état que je le trouvais. Par la suite, son état empira encore et un jour, après une révision pour les chambres à gaz, je le vis partir en camion, en chemise, pour Birkenau. Ce départ équivalait à la mort. (...) Les derniers mots que j'ai pu entendre de mon camarade (...) sont : "Vive la France, au revoir les copains et courage." ». Jean Toussaint meurt le 30 octobre 1942 d'après les registres du camp. Il n'a pas encore vingt ans. L'acte de décès indique pour cause mensongère de sa mort une « faiblesse cardiaque et circulatoire » (*Hertz und Kreislaufschwäche*).

“ Les derniers mots que j’ai pu entendre de mon camarade Jean Toussaint sont : « Vive la France, au revoir les copains et courage » ”

Une caractéristique des convois partis de Compiègne vers l'Allemagne est qu'ils traversent le département de l'Aisne. Ainsi les déporté(e)s axonais passent par des gares qu'ils connaissent, voire qui desservent leur domicile. Pour le transport du 6 juillet 1942, on connaît avec certitude le cas de deux déportés ayant jeté des messages sur des points névralgiques de leur trajet. Quand le train passe à hauteur de la gare de Chauny,



Édouard Bonnet jette un billet dans lequel il annonce son départ vers une destination inconnue ; ce sont les dernières nouvelles de lui parvenues à sa famille. Le jeune Roger Debarre balance le sien à proximité des Laminoirs et Aciéries de Beautor, où travaille son père. Un cheminot le ramasse et le transmet au sidérurgiste dans la demi-heure qui suit ; sans doute le premier message parvenu à son destinataire.

Le destin des cinq résistantes “31000” déportées de l'Aisne vers Auschwitz-Birkenau ne peut se comprendre qu'en suivant le fil chronologique de l'engagement communiste des deux hommes qui furent les principaux responsables des sabotages opérés dans le Soissonnais en août et septembre 1942, afin de porter atteinte à l'économie de guerre nazie.



LES “31000” DE L’AISNE

Le chef de groupe est **André Beck**, âgé de 33 ans en juin 1940.

Il a été ouvrier dans les mines de sel de Lorraine.

Militant communiste et syndicaliste, membre de la Commission administrative de l’Union départementale CGT de Meurthe-et-Moselle, il est licencié des établissements Perbal de Dombasle-sur-Meurthe après la grève nationale de défense des acquis du Front populaire du 30 novembre 1938 : il vit alors sur ses économies et avec la solidarité ouvrière.

En mai 1940, plusieurs mois après l’interdiction du Parti communiste, André Beck fait l’objet d’un arrêté préfectoral d’internement administratif dans un camp de Dordogne. En septembre, il s’en échappe et retourne en Meurthe-et-Moselle. Le 15 mai 1941, le tribunal correctionnel de Saint-Dié le condamne à trois ans d’emprisonnement, toujours pour activité communiste.

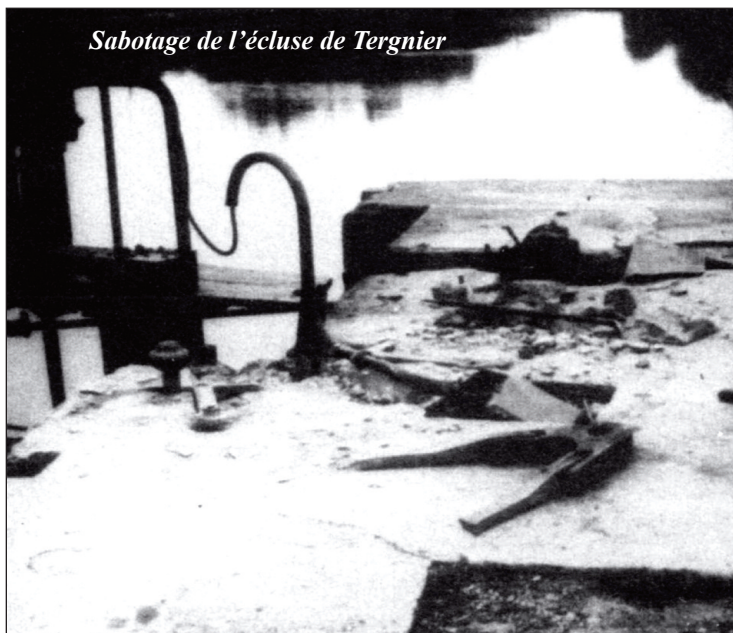
Il entre en clandestinité et se réfugie d’abord à Nancy. Puis il rejoint Paris, où il rencontre un certain « Léon », puis un nommé « Jojo », responsable interrégional non identifié. Dans la capitale, munie d’une fausse carte d’identité au nom de « Jean Leyer », André Beck est chargé du transport et de la distribution de tracts... activité de simple propagande.

En janvier 1942, à la suite de plusieurs vagues d’arrestations, « Jojo » le dirige vers le département de l’Aisne afin qu’il y poursuive ses activités. André Beck s’installe à Soissons, rue Jean-de-La-Fontaine. Continuant à recevoir les instructions de « Jojo », il entre en contact avec Lucien Richier, Léon Richier, Odette Richier et Alexandre Hébert, qui élargissent le recrutement.

“ André Beck organise ainsi, avec d’autres membres de son groupe de résistance, quatre opérations de sabotage contre les écluses du secteur.”

Courant juillet, « Jojo » lui remet une caisse de pétards de cavalerie (mélinite) à utiliser contre les écluses afin d’empêcher le blé français d’arriver par péniche en Allemagne. Entre le 1er août et le 28 septembre, André Beck

organise ainsi, avec d’autres membres de son groupe de résistance, quatre opérations de sabotage contre les écluses du secteur.



Sabotage de l’écluse de Tergnier

Sous le pseudonyme de « Charles », il supervise également l’activité clandestine des militants de Chauny, en contact avec Maurice Poiret et Odile Arrighi.

Son bras droit dans l’action est **Justin Éloy**, natif des Ardennes, âgé de 30 ans en juin 1940.

Après l’obtention du certificat d’études primaires, le jeune garçon est devenu ardoisier comme son père.

En 1937, il entre à la SNCF en qualité de chauffeur de route au dépôt de Lumes-triage et la famille s’installe dans la ville voisine de Novion-sur-Meuse, toujours dans les Ardennes. Justin Éloy est membre du syndicat CGT des cheminots de Lumes et milite au Parti communiste dans sa commune.

Sous l’Occupation, avec d’autres cheminots communistes dont Arthur Meert, il participe à la Résistance au sein du Front national en liaison avec les communistes du Nord, étant surtout chargé de récupérer les armes abandonnées sur les champs de bataille en mai-juin 1940. Avant d’être lui-même arrêté le 27 mai 1942, Arthur Meert le met en relation avec André Beck.

En juin, Justin Éloy réussit à échapper à la police spéciale de Reims venue l’appréhender (son épouse est emprisonnée à Charleville). Entré en clandestinité, il fuit la région, vit dans les bois et retrouve finalement André Beck à Compiègne, dans l’Oise. À Soissons, Justin Éloy entre

en contact avec Odette Richier. Durant quinze jours, il vit dans un hangar entre Soissons et Château-Thierry, rencontre à nouveau André Beck dans cette ville. Celui-ci lui fixe rendez-vous à Chauny trois jours plus tard. Après avoir effectué le trajet à pied, Justin Éloy y retrouve André Beck qui l'informe du sabotage de l'écluse programmé pour le soir même : c'est leur première action commune.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 août, vers 1h30, à Tergnier ils effectuent le sabotage de l'écluse n° 2 dite du Grand Hainaut sur le canal de Saint-Quentin (trafic interrompu une journée et demie). Après l'explosion, les deux hommes se séparent en s'étant fixé rendez-vous quatre à cinq jours plus tard.

Dans la nuit du 13 au 14 août, à 0h30 du matin, en compagnie de Lucien Richier et sur ordre d'André Beck, Justin Éloy effectue un sabotage ferroviaire sur la ligne Paris-Bruxelles, à Remaucourt, au passage à niveau entre la gare de Saint-Quentin et celle de Fresnoy-le-Grand. Le rail gauche de la voie montante est coupé par l'explosion. Les dégâts sont peu importants et la circulation n'est pas interrompue.

Le 24 août, entre 1h45 et 1h50, le sabotage de l'écluse de Leuilly-sur-Coucy sur le canal de l'Oise à l'Aisne, est exécuté par André Beck, Justin Éloy, Odette Richier et Edmonde Chaumeil, qui assure les liens avec Paris. Bien que les dégâts soient peu importants, la circulation n'est rétablie qu'au bout de cinq jours, les pièces nécessaires aux réparations devant être fondues spécialement.

Cette évolution de l'engagement communiste d'André Beck et de Justin Éloy nous conduit à l'activité résistante des familles Richier et Gigand.

Odette, Armande et Marguerite Richier, et les autres

Odette Richier, déjà citée pour sa participation à certains sabotages, est née à Lahaymeix dans la Meuse. En juin 1940, elle est âgée de 29 ans.

Son père, instituteur public, est décédé en 1933. À une date restant à préciser, sa mère, Marguerite Richier, s'est installée à Soissons, avec ses deux filles, au 2, place Saint-Médard. La famille compte encore deux fils : Lucien, 34 ans, et André, 30 ans, sur lesquels nous savons encore peu de choses.

Odette devient coiffeuse et Armande, institutrice à Dommiers, à vingt kilomètres de Soissons.

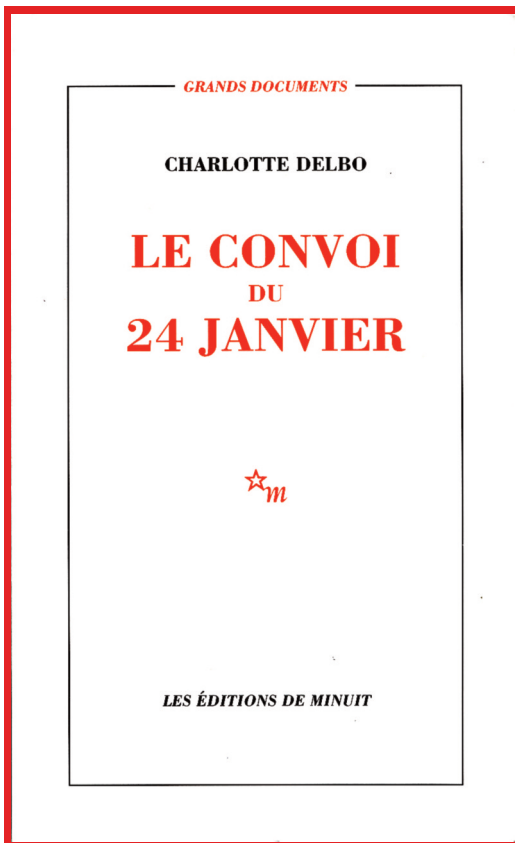
Ni dans le livre de Charlotte Delbo, ni dans celui d'Alain Nice, il n'est précisé si un membre de la famille appartient au PCF avant-guerre. Il est cependant fort probable qu'un tel lien existe...

En février 1942, Odette Richier est contactée par André Beck, nouveau responsable du parti communiste clandestin dans le Soissonnais. Sous le pseudonyme de « Mado », elle est agent de liaison, chargée de transmettre les directives aux différents responsables du département. Elle assure aussi la fabrication et la transmission de tracts anti-allemands. Sa sœur et sa mère participent à ses activités, l'imprimerie clandestine du groupe se trouvant dans la cave de leur domicile.

“Odette Richier participe directement à divers sabotages, comme celui de l'écluse de Leuilly-sur-Coucy, le 24 août.”

En tant qu'institutrice, Armande est également chargée du recrutement dans les milieux intellectuels. Elle rédige et diffuse des tracts conçus à cet effet. En lien avec l'état-major régional (?), elle organise l'activité clandestine des instituteurs du département.

Comme je l'ai déjà dit, Odette Richier participe



directement à divers sabotages, comme celui de l'écluse de Leuilly-sur-Coucy, le 24 août.

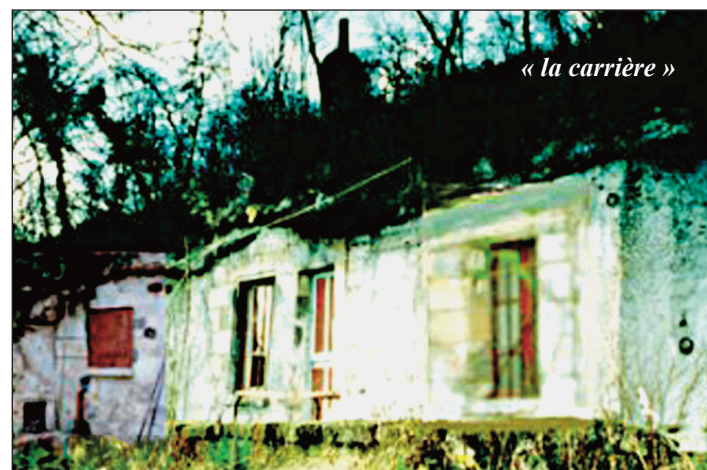
Dans la nuit du 20 au 21 septembre, le sabotage de l'écluse d'Azy-sur-Marne est exécuté par André Beck, Odette Richier et Edmonde Chaumeil. Le trafic est interrompu une journée.

À une date restant à préciser, c'est également Odette qui, personnellement, incendie les Magasins Généraux de Soissons contenant des stocks de marchandises destinés à l'armée allemande.

Odette Richier est prise en même temps qu'André Beck sur la route de Soissons à Villers-Cotterets.

Charlotte Delbo relate ainsi son arrestation, présentée comme une maladresse : *« Le 16 octobre 1942, Odette, roulant à bicyclette, porte des tracts qui viennent d'être tirés. En route (Pourquoi ? Un geste, comme ça), elle lance une poignée de tracts à la volée. Passe un moment plus tard une voiture de la Gestapo. L'automobile s'arrête. Les Allemands ramassent quelques tracts : tous neufs, tous propres, on voit qu'ils viennent d'être jetés. La voiture rattrape la cycliste. Les paquets, sur le porte-bagage, sont visibles. Odette Richier est identifiée, conduite à la Kommandantur, puis chez elle »*. Même si ce récit provient d'Odette Richier elle-même, il sous-estime le sérieux de son engagement dans la Résistance, le fait qu'elle soit armée et transporte également des explosifs, et occulte totalement la présence d'André Beck à ses côtés au moment de l'arrestation. Est-ce à cause d'interrogations ultérieures sur la fiabilité de celui-ci ?

Lors de la perquisition au domicile familial d'Odette,



les policiers trouvent la ronéo, la machine à écrire, les stencils, le papier, de fausses cartes d'identité, deux cachets officiels de mairies, ainsi que les adresses des deux frères.

“La famille Gigand fait également partie du groupe d'André Beck”



Sophie Gigand



Andrée Gigand

Marguerite Richier est arrêtée aussitôt, et Armande en revenant de faire sa classe.

La mère et les deux filles sont emprisonnées à Saint-Quentin.

Le 21 octobre, André Richier est arrêté à Verdun par la Gestapo.

Sophie et Andrée Gigand, et les autres

La famille Gigand fait également partie du groupe d'André Beck, plus spécifiquement par l'intermédiaire de Justin Éloy.

Le père de famille, Alphonse Gigand, natif du Pas-de-Calais, âgé de 43 ans en juin 1940, est chauffeur de chaudière. Pendant deux ans, il a exercé son métier à la distillerie de Ressons-le-Long.

Il est adhérent du parti communiste. Son engagement politique génère de nombreux conflits avec ses employeurs, ce qui le conduit à venir habiter avec sa famille à Saint-Bandry par Amblény, commune des environs. Leur maison - sans eau ni électricité - est une habitation troglodyte, mitoyenne à une carrière sous roche et isolée au milieu des bois de Saint-Bandry (l'endroit est désigné sous le nom de « la carrière » par les gens du voisinage).

En juin 1940, le couple qu'il forme avec Sophie, 42 ans, native de Beaurevoir, habite cette modeste habitation avec ses quatre enfants : Andrée, 19 ans, Jean, 14 ans, Michel, 9 ans, et Jeanine, 3 ans.

Depuis 1936, Alphonse Gigand est chauffeur de chaudière à la râperie annexe de Pouy, sur la commune de Mortefontaine, dont le jus de betterave est ensuite envoyé à la sucrerie de Berneuil-sur-Aisne. En 1940, il y fait entrer son fils Jean. Sa fille Andrée a tenté de se placer comme domestique dans une famille bourgeoise

« Si je ne suis pas rentrée ce soir, allez chez votre tante » »

et rentrent, prudemment, à la nuit tombante. Mais, quelques heures plus tard...



Famille Gigand

à Soissons, mais ne s'y est pas adaptée. Avec sa mère, elle participe aux travaux saisonniers d'une exploitation agricole voisine et s'occupe de son frère et de sa sœur plus jeunes.

À partir de l'été 1942, Alphonse Gigand héberge Justin Éloy, au su des autres membres de la famille. Michel Gigand se rappelle qu'armes et munitions étaient cachées dans une ancienne casemate de la guerre 1914-1918, située à environ 300 mètres de leur habitation. Justin Éloy est logé dans le grenier voisin de la maison. La famille Gigand ne parle pas de ses activités, du moins devant les jeunes enfants, mais le clandestin disparaît souvent la nuit avec le père de famille. Selon Charlotte Delbo, Jean, le grand fils, graisse et astique les armes. Tous les adultes portent des tracts, en distribuent. Michel Gigand se rappelle de tracts cachés dans un mur du bâtiment voisin auxquels lui et sa petite sœur avaient interdiction de toucher.

Le 16 octobre 1942, donc, André Beck et Odette Richier sont arrêtés sur la route de Soissons à Villers-Cotterêts.

Selon Charlotte Delbo, en octobre également, un autre membre de leur groupe, Norbert Morice, 20 ans en 1940, est arrêté. Les Gigand craignent que la police les

découvre, le gars était peut-être filé quand il venait chez eux, et quittent leur maison pour se cacher à quelque distance, tout en faisant surveiller les alentours. Au bout d'une semaine, ils pensent qu'il n'y a plus rien à craindre

Le vendredi 23 octobre, à 4 heures du matin, deux inspecteurs du SD accompagnés par une vingtaine de soldats allemands font irruption chez les Gigand. Ils perquisitionnent les lieux (« Ils retournent tout ») et finissent par trouver Justin Éloy, caché dans un pilier creux de la carrière. Dans la casemate sont trouvés : détonateurs, cordons d'allumage, pistolets de l'armée espagnole, une mitrailleuse et des munitions.

Les trois hommes sont ligotés ensemble. L'homme de la "gestapo", qui semble être le chef, décide d'appréhender toute la famille. Emmenés sans pouvoir prendre de vêtements de rechange, ils partent avec ceux qu'ils ont pu enfiler au réveil. Au moment du départ, la mère de famille dit à ses deux petits, Michel, 10 ans, et Jeanine, 4 ans : « Si je ne suis pas rentrée ce soir, allez chez votre tante », laquelle habite Saint-Amblény.



Ainsi, les 20 et 23 octobre, à Soissons, Saint-Bandry, Ressons-le-Long et Saint-Quentin, une douzaine de personnes, dont les Richier, de Soissons, sont arrêtées par le SD puis remises à la 2^{ème} brigade de sûreté de la ville. Le groupe est totalement démantelé.

Le 15 janvier 1943, les hommes sont transférés au camp allemand de Royallieu, à Compiègne. La suite de leurs destins respectifs sera variable...

“Déportées elles aussi comme otages sous le régime Nuit et Brouillard”

Le même jour, à une semaine du départ pour Auschwitz, les cinq femmes arrêtées du groupe d'André Beck sont transférées au Fort de Romainville, situé sur la commune des Lilas, en Seine-Saint-Denis, premier élément d'infrastructure du Frontstalag 122. Elles n'ont



Fort de Romainville

guère le temps de se faire connaître des autres détenues qui, elles, partagent une vie commune depuis plusieurs mois.

Déportées elles aussi comme otages sous le régime “Nuit et Brouillard” tel que le concevait la Gestapo, tatouées à leur arrivée, toutes les cinq disparaîtront dans le camp pour femmes d'Auschwitz-Birkenau.



Birkenau,
entrée du camp des femmes



Entrée d'Auschwitz

Interné à Compiègne, André Beck s'en évade (date ?). Finalement arrêté à Tergnier, il est déclaré fusillé le 18 février 1944. Mais les circonstances exactes de sa mort restent assez obscures. D'après certaines confidences recueillies par Maurice Berthiault, correspondant pour l'Aisne du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, les Allemands l'auraient volontairement relâché. Certains de ses camarades de combat, soupçonneux, l'auraient alors abattu pour trahison. Après la guerre, afin que sa veuve et ses enfants puissent toucher une pension, ses camarades auraient fait des démarches pour le faire considérer comme fusillé par les Allemands (?).

Arrêté avec les Gigand, Justin Éloy est déporté de Compiègne à destination du KL Sachsenhausen le 28 avril 1943 avec le père de famille.

Justin Éloy survit, est rapatrié après la libération des camps et rentre enfin chez lui, à Nouvion-sur-Meuse, rue Gilbert-Méon.

Il renoue avec l'activité syndicale comme délégué du personnel au dépôt de Lumes-triage, notamment lors des grèves ferroviaires d'octobre 1948.

Aux élections municipales de 1959, Justin Éloy est élu conseiller municipal de Nouvion-sur-Meuse sur la liste du Parti communiste, qui remporte tous les sièges. Retraité de la SNCF en 1962, il est réélu en 1965 et 1971. Il devient alors troisième adjoint au maire, Roger Villemaux, et le demeure jusqu'en 1977.

Michel Gigand lui rend visite.

Justin Éloy décède à Nouvion-sur-Meuse le 27 juin 1992.



Repères chronologiques

De 1920 à 1936

Montée du fascisme.
Arrivée d'Hitler au pouvoir.

Des "45000" et "31000" s'engagent dès cette époque dans la lutte antifasciste. Ils militent pour la construction d'une paix définitive fondée sur l'internationalisme au sein de l'ARAC. Des "31000" exercent des responsabilités importantes aux jeunes communistes et à l'Union des jeunes filles de France.

1936

En réaction au fascisme, un puissant mouvement social s'organise, c'est :
le Front populaire.
Franco déclenche la guerre civile en Espagne.

Des "45000" et "31000" participent aux grèves et à l'occupation d'usines et soutiennent la République espagnole.
Des "45000" s'engagent dans les Brigades internationales.

1938

Chute du Front populaire.
Accords de Munich.

Des "45000" sont sanctionnés pour leur participation à la grève du 30 novembre 1938 et sont alors fichés par la police.

1939 - 1940

Pacte germano soviétique. Mise hors la loi du Parti Communiste Français.

Premières arrestations de "45000" et "31000". Dès le début de la guerre, des "31000" sont agents de liaison et participeront ensuite à la lutte armée.

1940

Le 18 juin, appel à la résistance du Général de Gaulle.
Pétain annonce la Révolution Nationale, supprimant les libertés publiques et les syndicats indépendants. Il lance la répression contre les étrangers, les juifs, les communistes et les francs-maçons. Des actions de résistance se multiplient.

Le 5 octobre, ouverture d'Aincourt où sont internés des communistes actifs. Des "45000" sont internés dans des camps en France au titre de l'internement administratif sur proposition de Pétain (police de Vichy), validé par Hitler.

Il s'agit en fait de réserves d'otages.
Aincourt et Romainville sont les premiers camps d'internement

1941 - 1942

L'Allemagne nazie attaque l'Union soviétique. Création du camp de Compiègne-Royallieu, le Fronstalag 122.
Hitler décide la déportation des juifs et des communistes à l'Est.

Dès le 21 juin 1941, arrestations de centaines de communistes dirigés sur de nombreux lieux d'internement en France. Ils seront ensuite remis aux autorités d'occupation et dirigés vers le camp de Compiègne Royallieu.
En février et mars 1942, la plupart des "31000" sont arrêtées par les brigades spéciales des Renseignements Généraux, elles sont incarcérées dans différentes prisons, puis regroupées au camp d'otages du Fort de Romainville.

1942 - 1943

Bataille de Stalingrad.
Début de la déportation des juifs de France ; les 5 premiers convois juifs sont des convois d'otages.

Le 6 juillet 1942, déportation des "45000", comme otages, à Auschwitz-Birkenau.
Le 24 janvier 1943, déportation des "31000" pour Auschwitz-Birkenau.

1944

Juin, débarquement des Alliés en Normandie.
25 août, libération de Paris, avec le concours de la résistance

Les "31000" et les trois quarts des "45000" survivants sont transférés vers d'autres camps. Le 4 août 1944, les "31000" sont envoyées à Ravensbrück.

1945

Fin avril-début mai, bataille de Berlin.
8 mai : capitulation de l'Allemagne.

Le 2 mars, 33 "31000" partent pour Mauthausen.
Les "31000" et les "45000" sont évacués des différents camps.
Retour des "45000" et "31000" rescapés ; la plupart arriveront à l'Hôtel Lutétia.

" Nous employons le terme 45000 et 31000 pour désigner les futurs membres des convois même s'ils ne deviendront les 45000 et les 31000 qu'à leur arrivée à Auschwitz. "

..... Limite d'arrondissement
 ——— Chemin de fer principal
 ——— Route principale
 ★ Lieu touristique

0 5 10 25 km

Le Dossier « Les 45000 et les 31000 de l'Aisne » est le premier d'une collection. Il reprend le contenu d'une conférence donnée par Pierre Labate à Tergnier (Aisne) le 1^{er} mars 2014. Cette initiative a été possible grâce à une coopération étroite entre l'Institut d'Histoire de la CGT (IH CGT 02) et le musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie à Tergnier-Fargniers.

